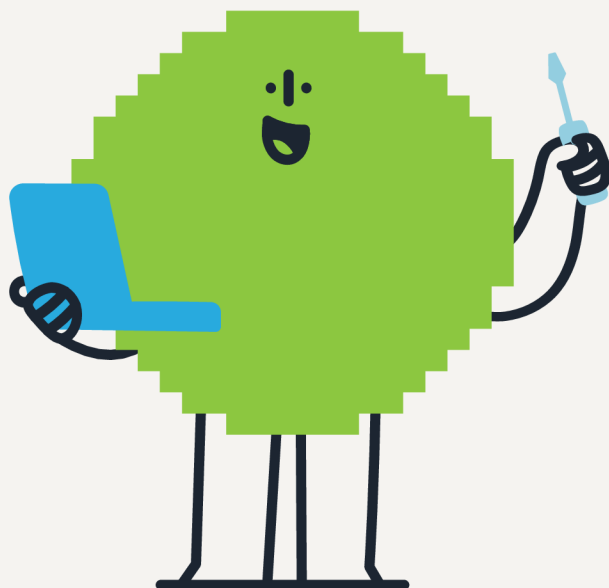


OPEQ

GUIDE DES DONATEURS

Effacement des données



Septembre 2026

Ordinateurs pour les
écoles du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Nos exigences en matière de réemploi et de destruction sécuritaire des équipements électroniques	3
Le statut d'entreprise de réemploi reconnue par ARPE-Québec pour OPEQ	4
La sécurité et la conformité des logiciels d'effacement	5
Les types d'équipement utilisés pour effacer les données confidentielles	6
Exemples de supports de stockage détruits ou effacés	7
Les équipements détruits ou démagnétisés	8
L'effacement des tablettes et des cellulaires	9
Glossaire ARPE, PQR, PRRPE et BQR	10
Coordonnées	11

Numéro d'entreprise du Québec
1147741939

Numéro d'enregistrement d'un organisme
de bienfaisance
86647 5338 RR 0001

NOS EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉEMPLOI ET DE DESTRUCTION SÉCURITAIRE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

Lorsque vous faites don d'un équipement informatique à OPEQ, la protection de vos données confidentielles est notre priorité absolue. Chaque appareil que vous nous confiez est traité selon des procédures rigoureuses, documentées et conformes aux standards reconnus à l'échelle nationale et internationale.

ISO 14001

OPEQ s'appuie sur la norme ISO 14001, un standard international reconnu pour la gestion environnementale. Concrètement, cela signifie que chaque étape du traitement de votre équipement, de la réception à la destruction ou au réemploi, suit des procédures rigoureuses et documentées. Vous pouvez donc faire don de vos appareils avec la certitude qu'ils seront traités de façon responsable, à chaque étape du processus.



PRRPE – Programme de Réemploi et de Remise en état des Produits Électroniques

OPEQ a mis en place des processus conformes aux exigences du Programme de Réemploi et de Remise en état des Produits Électroniques (PRRPE) 2016. Ce programme encadre la récupération et la gestion des équipements électroniques en fin de vie utile, en définissant des exigences minimales que les organisations comme OPEQ s'engagent à respecter, notamment en ce qui concerne la sûreté des données.



NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ

Au-delà de la protection des données, OPEQ se conforme à des normes strictes pour garantir une gestion environnementale responsable de tous les équipements électroniques récupérés. Ces normes couvrent le tri, la réparation, la remise en état, le recyclage et l'élimination des déchets électroniques. En respectant ces processus, OPEQ s'assure que vos appareils sont traités de façon à la fois sécuritaire pour vos données et responsable pour l'environnement.

LE STATUT D'ENTREPRISE DE RÉEMPLOI RECONNUE PAR ARPE-QUÉBEC

➤ UN ENGAGEMENT SOUMIS À UNE VÉRIFICATION EXTERNE INDÉPENDANTE

Pour maintenir son statut d'entreprise de réemploi reconnue par ARPE-Québec (Association pour le Recyclage des Produits Électroniques), OPEQ se soumet à un audit externe tous les trois ans. Cet audit est réalisé par un auditeur du Bureau de Qualification des Recycleurs (BQR), dont la mission consiste à évaluer la conformité d'OPEQ aux exigences définies par le Programme de Réemploi et de Remise en état des Produits Électroniques 2016.

➤ CE QUE L'AUDITEUR VÉRIFIE

L'auditeur examine minutieusement le système géré par la coordination Environnement, Santé, Sécurité du Travail et Sûreté d'OPEQ, et procède à des contrôles sur l'ensemble des sites gérés par l'organisation. Si OPEQ répond à tous les critères requis, elle se voit délivrer une attestation d'ARPE-Québec confirmant sa reconnaissance en tant qu'entreprise de réemploi.

➤ UNE PREUVE ACCESSIBLE

Cette attestation est téléchargeable directement depuis le site internet d'OPEQ. En tant que donateur, vous pouvez donc à tout moment consulter la preuve de la conformité d'OPEQ aux normes en vigueur. En se soumettant régulièrement à ces audits externes, OPEQ garantit son engagement continu en matière de réemploi, de remise en état des produits électroniques et de conformité aux normes établies.



SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ DES LOGICIELS D'EFFACEMENT



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS VOUS

OPEQ s'est engagé à utiliser exclusivement des logiciels d'effacement approuvés par le Centre de la sécurité des télécommunications (CSTC) du Canada dans le cadre de ses activités de réemploi et de recyclage de disques durs. Le CSTC est l'organisme national de cryptologie du Canada, chargé de préserver la sécurité des technologies de l'information pour le gouvernement canadien, une référence en matière de rigueur et de fiabilité.

NOTRE RECOMMANDATION POUR VOUS

Afin de vous offrir une sécurité supplémentaire, nous vous recommandons d'effacer les données de vos disques durs avant de les envoyer à OPEQ pour réemploi ou recyclage. Cette recommandation vous est rappelée dans le formulaire de don, lors de vos échanges avec notre service client. Si vous avez besoin d'accompagnement pour réaliser cette étape, n'hésitez pas à nous contacter.

LES TYPES D'ÉQUIPEMENT UTILISÉS POUR EFFACER LES DONNÉES CONFIDENTIELLES

Nos centres de tri sont dotés de plusieurs équipements spécialisés permettant de garantir la destruction sécuritaire des disques durs et autres supports de stockage.

Voici les trois principaux outils utilisés:

DESTROYINATOR

Chacun de nos sites est équipé d'un DESTROYINATOR intégrant le logiciel d'effacement KillDisk Industrial. Cet équipement est capable d'effacer les disques durs de type HDD, M2 et SSD, et répond aux normes du Bureau de Qualification des Recycleurs (BQR) ainsi qu'à celles de la Gendarmerie Royale du Canada.



Si l'effacement d'un disque dur n'est pas complet, le logiciel en informe immédiatement l'opérateur. Le disque est alors automatiquement dirigé vers la destruction physique, réalisée dans les locaux d'OPEQ.

M.2 DUPLICATOR

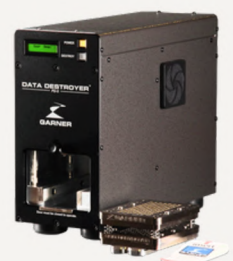
Le M.2 DUPLICATOR est un équipement conçu spécifiquement pour effacer les disques de type NVMe. Le logiciel intégré est certifié par le National Institute of Standards and Technology (NIST), qui certifie la conformité et l'exhaustivité des épurations réalisées.



Comme pour le DESTROYINATOR, si l'effacement n'est pas total, le logiciel en avise l'opérateur et le disque est dirigé vers la destruction physique dans les locaux d'OPEQ.

DATA DESTROYER PD-5

Les deux centres de tri d'OPEQ sont équipés du DATA DESTROYER PD-5, un outil de destruction physique par pression. Les plateaux des disques durs sur lesquels sont enregistrées les informations sont gaufrés et/ou pliés, rendant toute lecture des données confidentielles résiduelles impossible.



EXEMPLES DE DESTRUCTION PHYSIQUE

Les images suivantes illustrent le résultat des méthodes de destruction physique utilisées par OPEQ à l'aide du DATA DESTROYER PD-5 et de la perceuse à colonne :



Disque dur HDD plié



Disques dur HDD pliés



Disque dur SSD gaufré



Disques dur M2 gaufrés



Disque dur percé

Lorsqu'un disque dur ne peut pas être détruit via le DATA DESTROYER PD-5, nos centres de tri utilisent une perceuse à colonne pour perforer directement les plateaux de stockage, rendant ainsi toute récupération de données impossible.

Les disquettes, quant à elles, sont découpées aux ciseaux afin de garantir la destruction complète des supports magnétiques.



La destruction des disquettes

LES ÉQUIPEMENTS DÉTRUITS OU DÉMAGNÉTISÉS

Un circuit de recyclage certifié

Une fois les supports d'information détruits ou effacés, OPEQ ne s'arrête pas là. Ces matériaux sont ensuite acheminés vers des recycleurs agréés par le réseau ARPE-Québec, afin de garantir une gestion responsable des déchets électroniques. Les matières premières contenues dans vos anciens appareils sont ainsi récupérées et recyclées correctement, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Une surveillance continue des partenaires de recyclage

Pour veiller à la qualité et à la fiabilité de ces recycleurs, la coordination Environnement, Santé, Sécurité du Travail et Sûreté d'OPEQ s'assure régulièrement que ces partenaires sont toujours certifiés et accrédités par le réseau ARPE-Québec.

Cette démarche garantit que les processus de traitement et de recyclage mis en place respectent les normes environnementales et de sécurité les plus élevées.





L'EFFACEMENT DES TABLETTES ET CELLULAIRES

Un logiciel certifié pour les appareils mobiles

Les sites d'OPEQ sont équipés de plateformes intégrant le logiciel d'effacement Bitraser, certifié par le National Institute of Standard Technology (NIST). Cette certification garantit que le logiciel respecte les normes les plus strictes en matière de sécurité et de confidentialité lors de l'effacement des données sur tablettes et cellulaires.

En cas d'échec de l'effacement

Si l'effacement des données confidentielles sur un cellulaire ou une tablette ne peut pas être complété, l'appareil est entreposé dans un contenant sécurisé par cadenas. Ce contenant est ensuite expédié vers un recycleur agréé par ARPE-Québec pour un traitement approprié. Cette mesure garantit qu'aucune donnée confidentielle ne peut être récupérée, quelle que soit l'issue du processus d'effacement.

GLOSSAIRE

ARPE – ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES.

ARPE est un organisme à but non lucratif qui administre des programmes approuvés par le gouvernement afin de recueillir et de recycler de façon responsable les produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU). ARPE-Québec administre le programme au sein de la province québécoise.

ARPE-Québec s'appuie sur le Programme de qualification des recycleurs (PQR) afin de veiller à ce que les produits électroniques en fin de vie utile soient manipulés de manière écologique et socialement acceptable, dans le but de protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs.

C'est également ARPE-Québec qui atteste et reconnaît OPEQ comme entreprise de réemploi reconnue à travers le Canada.



Site internet : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc>

PQR – PROGRAMME DE QUALIFICATION DES RECYCLEURS.

Le PQR est une publication qui définit les exigences minimales des programmes d'intendance pilotés par l'industrie. Il précise l'approche à utiliser pour la vérification et l'approbation des recycleurs de produits électroniques en fin de vie utile.



Site internet : <https://rqp.ca/?lang=fr>

PRRPE – PROGRAMME DE RÉEMPLOI ET DE REMISE EN ÉTAT DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES.

Le PRRPE est un document qui définit les exigences minimales — notamment en matière de sûreté des données que les sociétés effectuant du réemploi ou de la remise en état doivent respecter. OPEQ s'est engagé à respecter l'ensemble de ces exigences.



Site internet : <https://rqp.ca/?lang=fr>

BQR – Bureau de Qualification des Recycleurs.

Le BQR est un organisme national à but non lucratif régi par ARPE. Il gère le processus d'évaluation et de certification de tous les recycleurs pour le compte des programmes provinciaux d'intendance. Il s'assure que les évaluations sont effectuées dans un délai raisonnable, et que les résultats sont complets, objectifs et suffisamment détaillés pour garantir la fiabilité des conclusions. Dans le cas d'OPEQ, le BQR évalue l'organisation via le Programme de Réemploi et de Remise en état des Produits Électroniques 2016.



Site internet : <https://rqp.ca/?lang=fr>

OPEQ

**CHAQUE APPAREIL
REVALORISÉ**



SURVIVANT

RESCAPÉ

**OUVRE UN
NOUVEL HORIZON
DE POSSIBILITÉS.**

**DONNEZ UNE DEUXIÈME
VIE À VOS OUTILS !**

COORDONNÉES

OPEQ-Ordinateurs pour les écoles du Québec
1, carrefour Alexandre G. Bell, Tour C, 2e étage,
Verdun (Québec) H3E 3B3

Pour faire une demande
1 877 617-OPEQ (6737) – option 2
demande@opeq.qc.ca

Pour faire un don
1 877 617-OPEQ (6737) – option 1
don@opeq.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux !
[@opequebec](https://twitter.com/opequebec)